Ardèche
LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bonus collégien « saison 2 » :
une mesure pour le pouvoir d'achat des familles et de soutien aux associations

1er septembre 2022

Le bonus collégiens mis en œuvre l'année dernière a été un succès qui a bénéficié à plus de 3 000 familles ardéchoises et qui a contribué à la relance de la vie associative post Covid. Il s'inscrit aujourd'hui pleinement dans la politique du Département en faveur du pouvoir d'achat, du développement de la pratique sportive et culturelle des jeunes et du soutien aux monde associatif ardéchois.

Olivier Amrane, Président, Ingrid Richioud, vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse et Christian Féroussier, vice-président, en charge du sport, de la culture et de la vie associative lors de la rentrée des classes au collège Marie Curie de Tournon.

« En Ardèche, 9 000 associations participent au développement de la vie locale dans nos communes. Elles font le lien avec la jeunesse et transmettent à nos jeunes les valeurs de dépassement de soi et d'ouverture au sport et à la culture. Faire partie d'une association, c'est

Contact : Stéphanie Dintre 06 07 97 73 39 – Corine Fontanarava 06 82 83 25 22
com@ardeche.fr

s'inscrire dans une dynamique collective et apprendre à avancer ensemble. Dans le même temps, la rentrée des classes est un cap important et un moment où le budget des familles est fortement impacté. Dans un contexte inflationniste encore plus particulier cette année, ce dispositif d'aide pour les familles de nos collégiens, qui vient également en soutien aux associations, est l'essence même de l'action du Département telle que je la conçois. », déclare Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche.

Pour Christian Féroussier, vice-président en charge des sports, de la culture et de la vie associative*, « L'Ardèche est un département doté d'une grande richesse dans le domaine associatif. Nos associations œuvrent pour tous les habitants et pour les jeunes en particulier. Ce vivier d'acteurs est à préserver impérativement. Pour ce faire, nous tiendrons en octobre, et à l'issue de la grande consultation de terrain que nous avons organisée, nos premières assises pour le développement de la vie associative en Ardèche. Le Bonus collégiens s'inscrit dans cet ancrage du lien entre la jeunesse et les associations ».*

Cette action transversale entre associations et collégiens est aussi une initiative partagée par Ingrid Richioud, vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse, *« les collèges sont la compétence du Département et à ce titre, il est indispensable que nous puissions accompagner au mieux chaque jeune qui les fréquente. S'engager dans des pratiques culturelles ou sportives, c'est s'ouvrir aux autres, s'exprimer pleinement, s'enrichir d'expériences multiples. C'est tout simplement construire son parcours de vie et de citoyen. C'est une priorité que nous mettons en œuvre pour notre jeunesse, ici en Ardèche ».*

En quelques chiffres :

- Le Département de l'Ardèche consacre une enveloppe de plus de 220 000 euros au Bonus collégiens en 2022
    - 60 euros, c'est le montant de l'accompagnement départemental pour toute adhésion d'un collégien à une pratique culturelle ou sportive au sein d'une association ou d'une structure ardéchoise.
    - Une aide de 20 euros supplémentaire est accordée à tout collégien ardéchois en situation de handicap, soit un accompagnement total de 80 euros dans ce cas.
- 3 000 collégiens ont bénéficié du Bonus collégiens Saison 1 en 2021 avec des retombées concrètes pour plus de 500 associations
- Le nombre de collégiens en Ardèche se porte à 16 500 élèves en cette rentrée 2022
- Il existe 26 collèges publics et 13 établissements privés au sein du département
- L'Ardèche compte 9 000 associations qui comptent plus 35 000 bénévoles assumant des missions régulières.